

# Étude sur la répartition du financement du gouvernement fédéral entre les établissements d'enseignement postsecondaire du Canada

Mémoire au Comité permanent de la  
science et de la recherche de la  
Chambre des Communes

Mai 2024

L'Association canadienne des professeurs d'université (ACPU) représente soixante-douze mille chercheurs, enseignants, bibliothécaires et employés professionnels dans les universités, les collèges et les écoles polytechniques du pays. Nous remercions le Comité d'avoir étudié la répartition du financement du gouvernement fédéral entre les établissements d'enseignement postsecondaire du Canada.

Le soutien fédéral à la recherche est essentiel pour accroître nos connaissances collectives nécessaires pour relever les défis actuels et futurs. Au fil du temps, nous avons constaté des changements concernant les activités financées par le gouvernement, les entités financées et les critères du financement<sup>1</sup>. À partir de ces changements, nous avons appris des leçons sur la meilleure façon de distribuer les fonds du gouvernement fédéral affectés à la recherche pour que la science prospère et procure des avantages pour tous les Canadiens, à savoir :

- La recherche dirigée par les chercheurs doit être financée adéquatement;
- Les programmes doivent inclure toutes les disciplines et tous les chercheurs;
- L'intégrité et l'indépendance des décisions de recherche et de financement doivent être respectées<sup>2</sup>.

Nos recommandations découlent de ces principes.

### **Accroître les investissements dans la recherche menée à l'initiative des chercheurs**

La science fondamentale ou la recherche fondamentale est la base du savoir et de l'innovation. Elle n'est peut-être pas conçue pour des applications particulières, mais l'histoire montre que les découvertes les plus importantes sont issues de la recherche fondamentale, motivée par la quête de connaissances. La recherche fondamentale a mené à des innovations imprévues, par exemple : rayons X, nylon, téflon, technologie GPS, informatique,

supraconductivité, imagerie médicale et vaccins à ARNm. En bref, la recherche appliquée et axée sur la mission ne peut pas prospérer si la recherche fondamentale est en difficulté.

Le comité consultatif sur le système fédéral de soutien à la science fondamentale a suggéré, au minimum, une répartition de 3:1 des investissements dans la recherche entre les investissements de base et les investissements appliqués. Certains experts suggèrent que le ratio devrait être plus proche de 4:1 pour produire de meilleurs avantages pour la société.

Comme l'a déclaré récemment le Comité consultatif sur le système fédéral de soutien à la recherche : « La recherche fondamentale, menée à l'initiative des chercheurs, est la pierre angulaire de l'activité de recherche et doit être soutenue à des niveaux compétitifs sur le plan international. » Le comité consultatif a demandé, dans un premier temps, une augmentation d'au moins 10 % par année pendant cinq ans au total des budgets de base des conseils subventionnaires pour les programmes de subventions de base.

Le budget fédéral de 2024 a fait d'importants investissements dans la recherche menée à l'initiative des chercheurs en prévoyant des investissements de 1,8 milliard de dollars sur cinq ans. Nous saluons cet investissement. Compte tenu de l'augmentation des coûts de la recherche, des salaires équitables nécessaires pour recruter et maintenir en poste des étudiants diplômés et du sous-rendement relatif du Canada en matière d'investissements dans les sciences par rapport à d'autres pays, le gouvernement fédéral doit continuer d'accroître ses efforts dans le domaine de la science fondamentale.

La valeur et le nombre de subventions accordées pour la recherche menée à l'initiative des chercheurs doivent continuer d'augmenter. La plupart des chercheurs canadiens travaillent dans le domaine des sciences sociales et humaines. Depuis 2013, pour les subventions Savoir du CRSH, le taux d'obtention d'une subvention a été en moyenne 38,2 %. Le programme de subventions de projets des IRSC a financé moins de 20 % des demandes au cours de la dernière année. Le programme de subventions à la découverte du CRSNG a connu un taux d'obtention d'une

subvention de 58 % en 2023, en baisse par rapport à 67 % en 2019<sup>3</sup>. Le programme d'exploration du Fonds Nouvelles frontières en recherche pour les sciences interdisciplinaires a connu un taux de réussite moyen de 23 % depuis sa création en 2018.

Les membres nous ont informés que de nombreuses demandes de subvention sont approuvées au mérite, mais ne sont pas acceptées en raison d'un financement insuffisant. La recherche non financée signifie que les bonnes idées ne sont mises à profit, des idées qui contribueraient à accroître nos connaissances et notre savoir-faire collectifs.

**Recommandation 1 : Continuer d'accroître le soutien fédéral à la recherche menée à l'initiative des chercheurs afin d'assurer des taux de réussite élevés**

### Améliorer l'inclusion

En plus de niveaux de financement adéquats, l'équité du système serait améliorée par plusieurs mesures visant à éliminer les obstacles et à améliorer l'accès. Comme nous l'avons mentionné, la plupart des chercheurs canadiens travaillent dans le domaine des sciences humaines, mais le CRSH reçoit seulement environ un cinquième du financement fédéral de la recherche. Le fait de permettre aux établissements une plus grande souplesse quant à l'attribution de leurs chaires de recherche du Canada (CRC) permettrait également de rééquilibrer les disciplines.

**Recommandation 2a : Augmenter le financement du CRSH au moyen d'un rééquilibrage du financement des trois organismes et permettre une certaine souplesse aux CRC.**

Le renouvellement des fonds pour le programme Dimensions, lancé par les trois conseils en 2018 et supervisé par le CRSNG, contribuerait également à apporter l'équité. Ce programme a aidé les établissements participants à éliminer les obstacles auxquels font face les chercheurs en quête d'équité. Sa fin en 2023 a touché de façon disproportionnée les établissements de petite taille qui ont moins de ressources pour faire progresser l'équité, la

diversité et l'inclusion (EDI).

Le programme des CRC a également aidé à orienter les efforts visant l'EDI. L'augmentation du nombre de CRC dans la catégorie des allocations spéciales pour les établissements qui ont reçu 1 % ou moins du financement total versé par les trois organismes subventionnaires fédéraux au cours des trois années précédant à au moins 200 améliorerait également les résultats en matière d'inclusion.

Les obstacles administratifs persistent et devraient être réglés. Parmi les obstacles connus, mentionnons « l'incohérence de l'information demandée par les organismes, une interface Web complexe et non conviviale, une infrastructure de TI instable et peu fiable qui souvent s'effondre autour des délais de présentation des demandes, et une architecture rigide qui empêche les entrées libres qui peuvent accommoder des formes atypiques de bourses et d'activités professionnelles créatives pertinentes [TRADUCTION]<sup>4</sup> ». Le financement prévu par le budget de 2024 est un pas dans la bonne voie puisqu'il permet d'harmoniser les programmes de bourses d'études et de bourses de recherche.

Ce sont surtout les établissements de petite et de moyenne taille, dont le soutien aux chercheurs est moins important, qui bénéficieront de ces efforts.

**Recommandation 2b : Renouveler le programme Dimensions, augmenter le nombre de CRC dans la catégorie d'attribution spéciale et éliminer les obstacles administratifs.**

L'ACPPU appuie également les recommandations formulées dans le rapport du Comité, « Un nouvel élan à la recherche et la publication scientifique en français au Canada », plus particulièrement celles visant à améliorer l'accès aux ressources qui contribuent à rendre la recherche et les connaissances scientifiques accessibles en français.

**Recommandation 2c : Poursuivre le financement du projet Service d'aide à la recherche en français lancé par l'Acfas et augmenter le soutien financier pour la publication scientifique en français et pour les revues savantes francophones et bilingues.**

### Protéger et améliorer l'examen par les pairs

La protection de l'intégrité de la science et de la recherche financées par le gouvernement fédéral est essentielle à notre réussite. Les budgets du

gouvernement fédéral ont parfois annoncé un financement de recherche ciblé qui contourne le processus d'examen par les pairs. Au lieu de permettre à la communauté scientifique de déterminer le type de travaux de recherche qui méritent d'être financés, des initiatives ciblées exigeaient que les organismes subventionnaires orientent les fonds vers des collaborations industrielles, des disciplines ou des sujets particuliers. Toutefois, comme l'a souligné John Polyani, le lauréat du prix Nobel le plus connu du Canada, lorsque les gouvernements ou l'industrie tentent d'orienter la recherche scientifique, en contournant le système rigoureux d'examen par les pairs par lequel la communauté scientifique protège son intégrité, nos horizons scientifiques se rétrécissent et notre avenir s'amenuise<sup>5</sup>.

Les tentatives visant à prédire quelle recherche sera pertinente ont un passé lamentable et ne font que mener à une répartition inéquitable du financement en formes de recherche appliquée souhaitées politiquement ou commercialement. Certes, la recherche appliquée est importante, mais les projets devraient être évalués en fonction de leurs mérites, au même titre que la recherche fondamentale ou théorique, dans le cadre des processus d'évaluation établis par les pairs.

L'examen par les pairs a fait l'objet d'un processus continu visant à prévenir les préjugés, en assurant la diversité des membres des groupes d'experts, la formation et les lignes directrices. Par exemple, le CRSNG, le CRSH, les IRSC et la FCI ont appuyé collectivement la Déclaration de San Francisco sur l'évaluation de la recherche (DORA) en novembre 2019. Cette initiative mondiale favorise les pratiques exemplaires dans l'évaluation de la recherche universitaire en prônant l'utilisation d'un plus large éventail de paramètres pour déterminer la valeur et l'incidence de tous les extraits de la recherche.

**Recommandation 3 : Protéger et améliorer l'examen par les pairs en améliorant la diversité des examinateurs, formation et les lignes directrices.**

## Financement fédéral pour l'enseignement postsecondaire (EPS)

Alors que la présente étude porte principalement sur le financement de la recherche fédérale, le gouvernement fédéral appuie également l'EPS par d'autres moyens<sup>6</sup>. Par exemple, le gouvernement fédéral dépense plus en EPS, théoriquement, par l'entremise du Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS) qu'il ne le fait par l'entremise du financement fédéral de la recherche.

Le TCPS est un paiement de transfert global du gouvernement fédéral à l'appui de l'éducation de la petite enfance, de la garde des enfants, des services sociaux, de l'aide sociale et de l'EPS. Il n'y a pas de processus pour assurer le suivi du TCPS une fois qu'il est entré dans les comptes provinciaux ni la proportion du TCPS dépensée dans les divers secteurs qu'il est censé appuyer. L'affectation en pourcentage du TCPS à l'EPS est donc théorique.

Dans le budget fédéral de 2007, le gouvernement a annoncé qu'il augmenterait le TCPS de 800 millions de dollars dans le but de renforcer l'EPS, en faisant passer la part théorique du TCPS pour l'EPS de 25 % du transfert à 30,7 %. Selon ces hypothèses, le transfert fédéral par l'entremise du TCPS à l'EPS s'est chiffré à un peu plus de 5 milliards de dollars en 2023-2024. Les dépenses des universités et des collèges en 2023 ont dépassé 50 milliards de dollars.

Après la mise en place du supplément fédéral théorique à l'EPS par l'entremise du TCPS en 2008, le financement provincial pour les subventions de fonctionnement a diminué de 1,8 % entre 2009-2010 et 2020-2021 (en dollars constants). Cette baisse se produit même si le TCPS augmente de 3 % par an.

Pour mieux assurer le suivi du financement fédéral de l'enseignement postsecondaire public au Canada, une plus grande transparence est nécessaire, ainsi qu'une obligation de rendre compte de l'utilisation des fonds fédéraux pour améliorer la capacité financière, l'accessibilité et la qualité de l'enseignement post-secondaire.

**Recommandation 4 : Fournir aux provinces et aux territoires un niveau transparent et prévisible de financement en espèces du gouvernement fédéral afin d'améliorer l'EPS public.**

---

1 Conseil consultatif pour l'examen du soutien fédéral à la science fondamentale 2017 Investir dans l'avenir du Canada : Consolider les bases de la recherche au pays Chapitre 1 :

2 Comité consultatif sur le système fédéral de soutien à la recherche. (2023). Pp des rapports 19-20 et Ibid, p.11-12.

3 CRSH, IRSC, CRSNG et tableaux de bord du concours du Fonds Nouvelles frontières en recherche.

4 *Ibid.* 1, pg. 92.

5 John Polanyi. [Why our scientific discoveries need to surprise us](#), *The Globe and Mail*, 2011.

6 Bureau parlementaire du budget. (2016) Le financement fédéral en éducation postsecondaire.